

OBJET : M. 2024-001C- Contrat pour une animation musicale et la location d'un photo Booth avec l'association LABEL SOIREE - Approbation.

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 janvier 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la Commune organise une **Soirée pour les vœux du personnel le 19 janvier 2024**,

VU le devis n°2023D1208 de LABEL SOIREE sise 29 rue Armande Béjart – Crégy-Les-Meaux (77124), représentée par Madame Elise DESVARENNES, en sa qualité de présidente, proposant un DJ pour l'animation musicale ainsi que d'un Photo Booth,

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1er. - Un contrat est signé entre LABEL SOIREE et la Commune d'Othis pour une prestation DJ pour l'animation musicale ainsi que d'un Photo Booth. Cette prestation aura lieu le vendredi 19 janvier 2024, à la salle municipale Pierre Mendès France sise rue du 19 mars 1962 à Othis (77280).

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la collectivité.

Article 3.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée à la présidente de LABEL SOIREE.

Fait à Othis, le 16 janvier 2024.

Le Maire,



Viviane DIDIER